



## Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises

### Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport est soumis pour faire suite à la résolution WHA73.4 (2020), dans laquelle la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général, entre autres, d'élaborer, en consultation avec les États Membres, des recommandations concernant des buts mondiaux atteignables pour 2030 en matière de soins oculaires intégrés centrés sur la personne, qui soient axées sur la couverture effective de la correction des défauts de réfraction et la couverture effective de la chirurgie de la cataracte, pour examen par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en 2021, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session.

2. Le 15 octobre 2020, le Secrétariat a envoyé un courriel aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève informant les États Membres de la procédure que suivrait le Secrétariat pour fixer les buts mondiaux atteignables pour 2030. Les étapes de ce processus sont les suivantes :

- **document de réflexion** : le 13 octobre 2020, le Secrétariat a publié un document de réflexion sur le site Web de l'OMS avec des recommandations préliminaires relatives aux buts mondiaux atteignables pour 2030 en matière de soins oculaires intégrés centrés sur la personne, axés sur la couverture effective de la correction des défauts de réfraction et la couverture effective de la chirurgie de la cataracte ;<sup>1</sup>
- **consultation en ligne** : du 13 octobre au 3 novembre 2020, le Secrétariat a organisé une consultation en ligne portant sur le document de réflexion, ouverte aux États Membres, aux organisations du système des Nations Unies, aux autres organisations intergouvernementales et aux acteurs non étatiques. Toutes les réponses pertinentes ont été publiées sur le site Web de l'OMS ;<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Governance: Development of feasible global targets for 2030 on integrated people-centred eye care. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/news-room/events/detail/2020/10/13/default-calendar/governance-development-of-feasible-global-targets-for-2030-on-integrated-people-centred-eye-care>, consulté le 18 novembre 2020).

<sup>2</sup> Web-based consultation on the development of feasible global targets for 2030 on integrated people-centred eye care. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/news-room/articles-detail/web-based-consultation-on-the-development-of-feasible-global-targets-for-2030-on-integrated-people-centred-eye-care>, consulté le 18 novembre 2020).

- **consultation informelle** : le 2 novembre 2020, le Secrétariat a organisé une consultation informelle à distance à l'intention des États Membres portant sur le document de réflexion et les réponses reçues dans le cadre de la consultation en ligne.
3. Les recommandations sur les buts mondiaux atteignables pour 2030 figurent dans l'annexe au présent document, qui reprend également davantage d'informations sur le processus consultatif.

### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

4. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

## ANNEXE

**SUIVI DE LA RÉOLUTION WHA73.4 (2020) : PROPOSITION DE BUTS MONDIAUX ATTEIGNABLES POUR 2030 EN MATIÈRE DE SOINS OCULAIRES INTÉGRÉS CENTRÉS SUR LA PERSONNE**

1. La présente annexe décrit le processus consultatif et les buts mondiaux atteignables pour 2030 concernant la couverture effective de la correction des défauts de réfraction et la couverture effective de la chirurgie de la cataracte, comme l'a demandé l'Assemblée de la Santé dans sa résolution WHA73.4 (2020).

**PROCESSUS CONSULTATIF**

2. Le Secrétariat a organisé deux consultations techniques, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2020 et le 16 septembre 2020, avec des experts de la question des soins oculaires, en particulier dans les domaines de l'épidémiologie, de la santé publique et de l'économie de la santé. Ces experts ont apporté leur contribution technique tout au long de la procédure qui a permis de fixer les buts mondiaux atteignables pour les deux indicateurs que sont la couverture effective de la correction des défauts de réfraction et la couverture effective de la chirurgie de la cataracte.

3. Sur la base des données disponibles, ainsi qu'à partir des conclusions de ces consultations, le Secrétariat a rédigé un document de réflexion contenant des recommandations préliminaires relatives aux buts mondiaux atteignables pour les deux indicateurs. Ce projet de document a fait l'objet entre le 13 octobre et le 4 novembre 2020 d'un processus consultatif plus large s'appuyant sur une consultation en ligne et sur une consultation informelle à distance avec les États Membres.<sup>1</sup>

4. Au cours de la consultation en ligne, le Secrétariat a reçu cinq communications, dont trois d'États Membres<sup>2</sup> et deux d'acteurs non étatiques.<sup>3</sup> Parmi les principaux points soulevés au cours des deux consultations, il a été question de l'importance des éléments suivants : a) élaboration par le Secrétariat d'un cadre de suivi qui soit pratique à mettre en œuvre et financièrement viable, notamment d'un outil possible visant à faciliter la collecte de données sur les deux indicateurs par les États Membres qui puisse être utilisé en tant que mesure autonome ou intégré dans des enquêtes existantes ; b) prise en compte de l'équité dans l'exposé des buts mondiaux atteignables ; et c) prestation par le Secrétariat, sur demande, d'une assistance technique afin de permettre aux États Membres d'avancer vers la réalisation des buts mondiaux proposés.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 2 du document principal.

<sup>2</sup> Member State submissions on the draft discussion paper – “Proposed global targets for 2030 on integrated people-centred eye care” [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/docs/default-source/blindness-and-visual-impairment/member-state-submissions-clean1.pdf>, consulté le 27 novembre 2020).

<sup>3</sup> Non-State actor submissions on the draft discussion paper – “Proposed global targets for 2030 on integrated people-centred eye care” [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/docs/default-source/blindness-and-visual-impairment/non-state-actor-submissions-clean1.pdf>, consulté le 27 novembre 2020).

5. En se fondant sur les conclusions de ce processus consultatif, le Secrétariat a publié le 11 novembre 2020 sur le site Web de l'OMS un document de réflexion actualisé<sup>1</sup> évoquant les principales questions soulevées pendant le processus consultatif. Ce document de réflexion contient également des informations sur les sujets suivants : a) les définitions et les descriptions des deux indicateurs ; b) l'état des données factuelles sur la couverture effective de la correction des défauts de réfraction et la couverture effective de la chirurgie de la cataracte ; et c) les prochaines étapes et les mesures à prendre par le Secrétariat, y compris les grandes lignes pour l'élaboration d'un cadre de suivi des deux indicateurs.

### **RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LES BUTS MONDIAUX ATTEIGNABLES EN 2030 CONCERNANT LA COUVERTURE EFFECTIVE DE LA CORRECTION DES DÉFAUTS DE RÉFRACTION ET LA COUVERTURE EFFECTIVE DE LA CHIRURGIE DE LA CATARACTE**

6. Le but mondial atteignable recommandé concernant la couverture effective de la correction des défauts de réfraction est le suivant :

augmentation de 40 points de pourcentage de la couverture effective de la correction des défauts de réfraction à l'horizon 2030 :

- les pays qui présentent au départ un taux de couverture effective supérieur ou égal à 60 % doivent s'employer à atteindre la couverture universelle ;
- les pays doivent s'efforcer d'atteindre une augmentation équivalente de la couverture effective de la correction des défauts de réfraction pour la vision de près et de loin dans tous les sous-groupes de population concernés, quelles que soient les estimations de départ.

7. Le but mondial atteignable recommandé concernant la couverture effective de la chirurgie de la cataracte est le suivant :

augmentation de 30 points de pourcentage de la couverture effective de la chirurgie de la cataracte à l'horizon 2030 :

- les pays qui présentent au départ un taux de couverture effective supérieur ou égal à 70 % doivent s'employer à atteindre la couverture universelle ;
- les pays doivent s'efforcer d'atteindre une augmentation équivalente de la couverture effective de la chirurgie de la cataracte dans tous les sous-groupes de population concernés, quelles que soient les estimations de départ.

= = =

---

<sup>1</sup> OMS. Discussion paper: proposed global targets for 2030 on integrated people-centred eye care. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/docs/default-source/blindness-and-visual-impairment/discussion-paper-eye-care-indicators-and-proposed-targets-11-11-20.pdf>, consulté le 25 novembre 2020).